

Collectif OGM 35
Rencontre avec Philippe ROUAULT
député 3^{ème} circonscription (Rennes-Montfort)

Résumé : Philippe Rouault ne s'est déclaré ni pour ni contre les OGM, il est avant tout pour que soit respectée la liberté des uns et des autres.
En clair : que soient mises en place des règles qui garantissent la liberté de ceux qui veulent en cultiver ou en consommer, tout en protégeant ceux qui n'en veulent pas.
Il estime que le flou juridique actuel est favorable aux semenciers, qu'il faut donc traduire d'urgence en droit français la directive européenne ; cependant il estime que le débat parlementaire autour des modalités de mise en œuvre prendra du temps (2 ans...) car c'est un sujet délicat pour lequel il faut instaurer un débat large et transparent.
Il est résolument opposé à la culture de plantes OGM présentant un risque de dissémination dans la nature (soja, colza en Bretagne). Par contre les risques de dissémination pour le maïs étant nuls, cette culture ne lui pose pas problème. Cependant il n'en voit pas l'intérêt, d'une façon générale il n'est pas du tout convaincu de l'intérêt économique des cultures OGM.
Santé (animale et humaine) : il est dubitatif quant aux conséquences néfastes d'une alimentation contenant des OGM.
Concernant son affirmation un peu rapide de risques nuls de dissémination du maïs, on lui a laissé l'étude du CIVAM 47 de l'été 2006, prouvant l'impossibilité de cohabitation OGM non OGM pour le maïs. Nous lui avons aussi donné l'exemple de l'Espagne où malgré la déclinaison de la directive européenne en droit national, donc l'encadrement de la culture de maïs OGM, la dissémination est avérée.

Collectif OGM 35 représenté par :

Monique Guéguen (Assoc défense 4 cantons et médecin bénévole MSF)
Emmanuel Lebrun (Libre Canut , prof ens. agricole)
Jacky Savin (agriculteur Conf)
Régine Ferron (ERB , ex-prof ens. agricole)

L'entretien a duré près d'une heure, dans une ambiance que l'on pourrait qualifier de franche et cordiale.
Ph Rouault a pris bcp de notes pendant le tour de présentations ... !

Manu rappelle le contexte :

- le courrier-pétition adressé en octobre aux députés 35 dénonçant le vide juridique du fait de la non transcription en droit français de la directive européenne,
- la condamnation de la France par l'Europe (avec astreintes journalières très élevées).

Ph Rouault souligne en préambule qu'il se sent très concerné par la question des OGM ; les questions de génétique le passionnent et il en connaît bien les techniques ("ingénieur en environnement", rapporteur de la loi sur l'eau à l'Ass Nat.)

Il s'enquiert du résultat des rencontres déjà réalisées avec d'autres députés.

Questions abordées :

1. Inscription de cette question pour la session en cours de l'Ass Nat ?

Ph R : Non, cela lui paraît totalement impossible avant l'échéance du 22 février (fin de session). C'est un débat qui prendra du temps ("c.f. loi sur l'eau : 2 navettes entre Ass Nat et Sénat, on a pris le temps de débattre => même l'opposition a reconnu qu'il en est sorti un texte d'équilibre, même si certains souhaitaient aller + loin")

2. Dissémination ?

Manu précise que nous nous opposons aux OGM alimentaires mais pas aux OGM à usage médical cultivés en milieu confiné, ceci rassure Ph Rouault !

Aujourd'hui il est impossible de garantir la non-dissémination des cultures de plein champ. Manu rappelle la mésaventure du producteur bio canadien (condamné pour culture illégale de colza, ses parcelles ayant été accidentellement contaminées).

Ph R : Si on veut accorder la liberté de cultiver des OGM à ceux qui le souhaitent, il faut aussi garantir la protection de ceux qui n'en veulent pas.

Selon(les plantes), son approche est différente : la culture de maïs OGM ne lui pose pas pb, pas de risque de dissémination dans la nature ; si on arrête une année d'en cultiver, l'année suivante il n'y aura aucune trace de maïs OGM.

Mais la récolte de l'année du semis est bien OGM ?

Ça ne lui pose pas pb car les destinataires sont les animaux qui dans leur grande majorité sont déjà nourris au soja OGM depuis au moins 2 ans car il est devenu très difficile de garantir une filière sans OGM en provenance d'Amérique du sud.

Par contre il faut que la liberté de choisir soit garantie aux consommateurs (maïs doux).

Et un producteur bio qui aurait son champ de maïs contaminé ?

Le maïs n'a pas vraiment sa place en système bio, les producteurs bio ont la possibilité de l'exclure de leur assolement en basant leur système sur l'herbe (lui-même achète son lait dans une ferme bio qui n'utilise pas de maïs...)

Jacky rappelle que sur une petite structure, bio ou pas, une petite surface de maïs a sa justification, et il faut pouvoir assurer la complémentarité avec des protéines non-OGM.

De toute façon Ph R ne voit pas bien l'intérêt d'un maïs OGM en Bretagne. Cela nous a néanmoins permis d'aborder la question du transfert de gènes à l'origine de production d'insecticides par exemple contre la pyrale du maïs et de préciser le risque de développement d'insectes résistants : au bacille thurengensis par exemple dans le cas de l'utilisation de maïs Bt et en conséquence de la disparition d'un moyen de lutte biologique à la disposition de tous.

L'exemple de la pyrale nous a permis d'aborder bien sûr la responsabilité de la monoculture (dans le cas présent du maïs dans le sud ouest) à l'origine du développement de certains prédateurs et maladies, au plus grand mépris des règles agronomiques préventives : rotations longues ...

Par contre Ph R se prononce fermement contre d'autres cultures d'OGM : colza dont le risque de dissémination est très grand du fait des fécondations croisées avec d'autres espèces (ravenelle, moutarde).

Enfin il n'est pas du tout convaincu de l'intérêt économique des OGM, et n'accorde aucun crédit aux pubs du GNIS ou de l'UIPP (-> poubelle !).

3. Santé publique ?

Manu rappelle que 99% des OGM soit sont résistants aux herbicides, soit produisent leur propre insecticide.

Ph Rouault estime qu'en effet "c'est une connerie". Le pb des pesticides est le plus grave en France aujourd'hui en terme d'impact sur la santé des hommes et des femmes et sur la biodiversité.

Mais il récusé certaines accusations qu'il juge fantaisistes (ex : action sur le fœtus d'une alimentation contenant des OGM !). Certains scientifiques ont montré qu'il n'y a pas de risque pour la santé. Si on met en avant des risques qui n'existent pas, on n'est pas crédible.

Manu rappelle qu'il n'y a pas de contrôle public de l'innocuité du produit, que c'est la firme qui effectue les tests, et qui choisit ou non de les diffuser et renvoie à l'article d'Hervé Kempf paru dans Le Monde en janvier 2006. Il faut que le débat scientifique avance avec les arguments des uns et des autres, en toute transparence.

Ph Rouault nous a précisé être intervenu à l'assemblée dans le cadre du débat de la loi sur l'eau pour que l'utilisation et la vente de produits d'origine naturelle non toxique reconnue, puissent être autorisées sans passer par une procédure lourde d'homologation.

4. OGM et faim dans le monde ?

Riz Vit A : *Ph Rouault ne se prononce pas sur cette question qu'il n'a pas approfondie.*

Il nous a simplement précisé attendre de voir si les OGM ne pouvaient pas apporter des caractères de résistance à la sécheresse tout en augmentant les rendements.

Là non plus nous n'avons pas disposé du temps nécessaire à approfondir le débat sinon en précisant que la faim dans le monde n'est pas la conséquence d'un problème de semences.

5. Brevetage du vivant ?

Ph Rouault y est opposé, mais en l'occurrence il s'agit de breveter les qualités d'un gène. Pas de brevet sur ce qui existe dans la nature, mais quand des labo de recherche font des découvertes, il est normal qu'elles recueillent le fruit des financements qu'elles y ont consacrés -> domaine public au bout de 25-30 ans.

Kokopelli ? C'est plus complexe, ils n'ont pas payé leur droit d'inscription au catalogue. Tout dépend de quelles semences on parle.

Il a été interpellé, il travaille sur la question.

6. Moratoire ?

On pourra en parler quand il n'y aura plus d'actions violentes avec "intrusion dans des propriétés privées avec destruction de cultures", on ne peut pas débattre avec ces "destructeurs".

7. Conclusion :

Les directives européennes devraient être transcrites intégralement en droit français.

La transcription de la directive de 2001 permettra la culture des OGM. Il faudra l'encadrer par des décrets d'application très stricts de façon à limiter de façon importante les dérives.

Ph Rouault souhaite que les associations et les agriculteurs participent largement à ce débat, qu'il nous invite à poursuivre avec lui.